

P2P: nouvelle série de plainte aux USA

La redoutée association américaine de l'industrie du disque (RIAA) repart en croisade. Elle annonce le dépôt de plaintes visant un total de 531 adeptes de l'échanges de fichiers musicaux via les sites de musique gratuite du type Kazaa (peer-to-peer).

Le 21 janvier, l'association avait déjà annoncé des plaintes contre 532 adeptes de l'échange gratuit via les réseaux P2P, ce qui avait propulsé le total des individus poursuivis à 914 en l'espace de cinq mois. La plupart de ces affaires se règlent à l'amiable, les internautes préférant payer plutôt que de passer en procès. La RIAA compte sur cette méthode agressive et répressive pour endiguer le phénomène du peer-to-peer. Car malgré la prolifération de plate-formes légales, le P2P continue à drainer des millions d'internautes chaque jour. Mais l'association a donc du mal à arriver à ses fins. Outre le nombre de pirates qui ne baisse pas, elle a subit récemment une série de défaites juridiques. Aux Pays-Bas, Kazaa a été légalisé et un tribunal américain lui a interdit de demander les adresses IP des internautes téléchargeurs aux fournisseurs d'accès. D'autres professionnels de la musique estiment que la stratégie de la RIAA est réductrice. Si le P2P contribue à la baisse des ventes de disques, il n'en est pas le principal moteur. D'ailleurs, selon Nielsen SoundScan, qui prend le pouls des ventes de musique aux Etats-Unis, les ventes d'albums sont en hausse de 10,4% depuis le début de 2004 par rapport à la même période de l'an dernier.